

Présentation du projet photovoltaïque de Laon-Couvron
Conseil municipal de Couvron-et-Aumencourt

Compte-rendu

Le 9 octobre 2023, Neoen, accompagné de l'Agence Tact, s'est rendu au conseil municipal de la commune de Couvron-et-Aumencourt, afin de présenter le projet solaire porté sur le site du Quartier Mangin. Cet événement fut l'occasion de présenter l'avancement du projet et des études menées sur le site : il marque la première étape de la démarche d'information et de concertation initiée par Neoen, et mise en œuvre par une agence spécialisée, l'Agence Tact.

Liste des présents :

Carole RIBEIRO, maire
Dominique LEBLOND, 1^{er} adjoint
Jean-Claude ARTEIL, conseiller
Marie BARBAUX-DREUX, conseillère
Grégory COIGNOUX, conseiller
Sophie MENUS, conseillère
Adeline NEAU, conseillère
Annick OHLERT, conseillère
Benoît ROGER, conseiller
Laëtitia FOREST, secrétaire de mairie

Laure DELOTTIER, Cheffe de projet – Développement (Neoen)
Pauline SÉGARD, Cheffe de projet (Agence Tact)
Matthieu BRENAUT, Assistant chef de projet (Agence Tact)

Synthèse des échanges

Le projet en bref

Le projet s'étend sur une surface potentielle approximative de 300 ha, dont les parcelles sont détenues majoritairement par MotorSportVision (MSV), la Communauté de communes du Pays de la Serre (CCPS) pour 8 ha et la Communauté d'agglomération du Pays de Laon (CAPL) pour 20 ha. Le projet se situe sur quatre communes : Vivaise et Crépy (CA Pays de Laon) ainsi que Couvron-et-Aumencourt et Chéry-lès-Pouilly (CC Pays de la Serre).

Une promesse de bail a été signée entre Neoen et MSV, permettant au développeur solaire d'étudier la faisabilité du projet. L'implantation finale du projet, et sa puissance installée ne peuvent, à ce jour, pas clairement être définies : ces deux variables dépendront des résultats des études environnementales, qui ne sont pas encore finalisées.

Pour une puissance potentielle approximative de 350 MWc, la production annuelle est estimée à 354 GWh. Les panneaux solaires projetés seront bifaciaux, ce qui signifie qu'ils récupéreront l'énergie produite directement par le soleil, mais également celle produite par la réverbération

du sol. Le projet solaire est compatible avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes concernées.

Points d'attention du projet

- **Enjeux environnementaux : écologiques et paysagers**

Pour développer son projet solaire, Neoen mène plusieurs études sur site (écologique, paysagère, humaine, pyrotechnique et pollution des sols). Elles sont assurées par des bureaux d'études indépendants. Bien que non finalisées, les études ont fait ressortir plusieurs enjeux.

Les études naturalistes (faune et flore) ont révélé la présence de plusieurs espèces protégées ou sensibles (Edicnème Criard, Gentiane Croisette, Traquet Motteux, Fadée de la Mélique...). Neoen bénéficiera d'une connaissance plus fine du site et de ses différents enjeux mi-octobre, une fois les états initiaux terminés.

En ce qui concerne l'étude paysagère, des photomontages seront effectués depuis les lieux de vie les plus proches, mais aussi depuis la cathédrale de Laon, qui représente un enjeu patrimonial. À ce stade, le bureau d'études paysager avance que la future centrale solaire ne devrait pas être visible depuis la cathédrale du fait de la présence de trames arborées entre le monument et l'installation de production d'énergie.

Au regard des enjeux identifiés, un travail sera effectué pour déterminer l'implantation du projet d'ici la fin de l'année 2023. Ensuite, une étude d'impacts sera réalisée en 2024 : elle aura pour objet de définir des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts du projet sur la faune, la flore et le paysage.

Quant à la première phase du diagnostic pyrotechnique, effectuée en 2023, elle révèle sans surprise la présence de cibles sur cette ancienne base aérienne militaire. La présence de ces potentielles munitions nécessitera une dépollution en amont des travaux de construction.

- **Raccordement au réseau électrique national**

Afin d'injecter l'électricité sur le réseau électrique national, deux types de travaux sont nécessaires. D'abord, le raccordement au réseau national sera effectué sur le poste source du gestionnaire RTE (Réseau et transport d'électricité) de Beautor, ce qui implique la réalisation d'une ligne souterraine en 225 kVA sur environ 18 kilomètres. Le tracé n'est pas encore défini, mais les demandes administratives sont en cours. Le coût avoisinera le million d'€ au kilomètre, voire davantage. Par ailleurs, un renforcement du réseau national sur une distance de 30 km de lignes aériennes sera à réaliser entre Beautor et Mastaing.

Le projet de renforcement du réseau est inscrit au futur S3RENR Hauts-de-France, qui doit être approuvé par le préfet de région début 2024 ; en parallèle, une demande de modification du S3RENR Hauts-de-France actuel a été formulée pour accélérer la procédure. En prenant en compte les délais d'autorisations administratives et les travaux de construction, le raccordement ne devrait être effectif qu'en 2027. Il représente ainsi le chemin critique du développement du projet, et représentera la dernière étape avant la mise en service du parc.

- **Retombées économiques pour Couvron-et-Aumencourt**

Les retombées fiscales du projet ne peuvent, à cette étape du projet, être précisément définies. En effet, elles seront fonction de la puissance installée du projet, et donc de sa surface et des caractéristiques d'implantation des panneaux photovoltaïques. Elles dépendront également d'hypothèses fiscales susceptibles d'évoluer (Loi de Finances, taux de fiscalité de la collectivité). Par exemple, une puissance installée de 300 MW pourrait générer jusqu'à 1,3 million d'euros par an pour les collectivités, dont 350 000 euros pour la CC du Pays de la Serre dont fait partie Couvron-et-Aumencourt. La CC du Pays de la Serre étant propriétaire de 8 hectares de parcelles, elle bénéficierait également d'un loyer de l'ordre de 8 500 euros par hectare et par an sur l'emprise du projet photovoltaïque.

Pour la commune de Couvron-et-Aumencourt, les retombées fiscales se chiffrent à ce stade à 190 000 euros. En effet, depuis janvier 2023, au moins 20% du produit de l'IFER (Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux) sont transférés aux communes, à l'instar de ce qui est fait dans l'éolien. Cela n'est cependant pas rétroactif et ne concerne donc pas les parcs déjà en exploitation.

- **Des mesures d'accompagnement à définir**

Neoen a à cœur d'accompagner des projets de territoire, en finançant des projets de transition écologique portés par des collectivités, des riverains ou des associations. Le spectre des projets financés est large : amélioration du cadre de vie, projets de préservation du patrimoine, renaturation, etc. Habituellement, Neoen alloue un budget de mesures d'accompagnement à la commune, puis valide en concertation avec la commune la nature des projets. Ensuite, Neoen rembourse la commune sur présentation des factures.

La Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables du 10 mars 2023 (Loi APER), dans son article 93, prévoit de définir un cadre à ces mesures d'accompagnement, bien que le décret d'application ne soit pas encore paru. Une lettre d'engagement a été signée afin d'assurer que les modalités proposées par Neoen respecteront les exigences de ce futur décret.

Informer et concerter sur le projet solaire

- **Méthodologie**

L'Agence Tact propose une démarche d'information et de concertation sur-mesure pour chacun des projets qu'elle accompagne. Elle conçoit une stratégie à partir d'un diagnostic territorial, afin de comprendre le territoire et les attentes des acteurs locaux par le biais d'entretiens et de recherches documentaires ; puis formule des recommandations stratégiques au porteur de projets. Elle propose un plan d'actions adapté et le met en œuvre sur le terrain.

- **Le diagnostic territorial comme première étape**

Dans le cadre du projet solaire de Laon-Couvron, l'Agence Tact a effectué un diagnostic en mars 2023. Elle a rencontré les maires des quatre communes concernées par le projet, les directeurs généraux des services des intercommunalités, ainsi que d'autres acteurs du territoire. Un travail

documentaire et une veille presse ont également été réalisés. L'objectif était de comprendre les attentes et les frustrations vis-à-vis du projet.

Tact a relevé de fortes attentes des acteurs locaux en ce qui concerne les retombées du projet sur le territoire. En effet, Quartier Mangin avait un fort impact économique au niveau local lorsqu'il accueillait la base militaire. Ce projet de territoire doit donc être fiable, durable et aux retombées substantielles pour le territoire. Au vu de l'historique du projet automobile, le projet solaire nécessite d'être mené en toute transparence et sans effets d'annonce. En somme, il s'agit de mener un projet fiable et ambitieux et de créer les conditions d'un dialogue serein et constructif en associant régulièrement les élus et en informant largement la population.

- **Présentation de la démarche**

L'Agence Tact prévoit un robuste cadre de concertation dont les présentations du projet aux collectivités constituent la première étape. Un comité de suivi dans lequel les collectivités concernées seront représentées sera créé, de même qu'un comité technique ad hoc en fonction des besoins identifiés. La démarche se poursuivra dès l'hiver 2024 par des réunions publiques de lancement, puis, au printemps, par une exposition itinérante et de premiers ateliers thématiques. Des lettres d'information distribuées aux habitants les renseigneront et les inviteront à ces différents événements. Une charte d'engagement sera rédigée à la fin de l'année 2024 : elle permettra de définir des mesures d'accompagnement, mais aussi de fournir des garanties sur toute la durée de vie de l'installation (phases de construction et de démantèlement, etc.).

Temps d'échanges

- **Concernant l'objet de votre présentation, l'est-elle à titre informatif ou comptez-vous nous demander quelque chose ?**

C'est la première étape de la démarche d'information et de concertation. Elle vise à informer les élus locaux du projet et à présenter les actions à venir.

- **L'Agence Tact travaille donc pour Neoen.**

Oui, Neoen a mandaté l'Agence Tact pour réaliser la communication et l'information sur le projet. Le diagnostic et les premiers retours sur les études ont eu lieu. Nous engageons dorénavant les premiers contacts avec les collectivités avant d'informer la population du projet. Pour donner aux élus un exemple de concertation, Madame le maire évoque la démarche menée par l'État dans le cadre du doublement de la RN2 avec le contournement de Froidmont-Cohartille.

- **Qu'en est-il du diagnostic pyrotechnique ?**

Neoen a mené le diagnostic pyrotechnique sur la moitié de la superficie du projet, l'autre moitié présentant une végétation trop haute pour utiliser les équipements de mesure. Neoen s'est engagé auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) à laisser la végétation en place tant que les études environnementales sont en cours. La seconde partie du diagnostic interviendra après l'obtention des autorisations.

Au sein de la zone diagnostiquée, qui représente environ 204 hectares, les premiers résultats dévoilent environ 43% de surfaces « saturées » avec une forte pollution métallique ou perturbées par des éléments métalliques en surface et environ 33 000 cibles réparties sur 57% de la surface restante. La présence de ces potentielles munitions nécessitera une dépollution en amont des travaux de construction. SARPI Remediation sait d'expérience que sur ce type de site militaire, une grande majorité de ces cibles sont des déchets métalliques inertes (déchets ménagers, canettes, dépôts sauvages, etc.).

- **Comment allez-vous dépolluer un site dans lequel les militaires américains ont enterré la majeure partie de leur matériel à leur départ ?**

Neoen est conscient des difficultés à dépolluer les zones saturées où les débris peuvent s'entasser sur plusieurs mètres sous terre. Faudra-t-il dépolluer intégralement ? En partie seulement ? Un système de pieux battus sur 2/3 mètres est envisagé en prairie, mais là encore, une sécurisation des forages sera nécessaire pour réunir les conditions sanitaires adéquates et sécuriser la pose des structures métalliques par les ouvriers. Une alternative consiste à réaliser un parc hors-sol comme cela se fait sur d'anciennes décharges. Un tel dispositif reste coûteux et moins esthétique car les fondations sont visibles.

À chaque obstacle à dépolluer, Neoen choisira la solution la plus adaptée. Le coût d'enlèvement du béton amianté des anciennes marguerites sera ainsi évalué. Neoen compte allier différentes techniques pour dépolluer le Quartier Mangin et le rendre viable pour le projet photovoltaïque.

- **Comptez-vous installer des panneaux solaires sur les bâtiments ? Allez-vous les contourner ou les éviter ?**

Les bâtiments sont sérieusement délabrés. Nous n'avons par ailleurs donc pas les autorisations nécessaires pour y pénétrer de la part du propriétaire. Leur démolition représente aussi des surcoûts que le projet photovoltaïque seul ne peut pas absorber. Il a ainsi été décidé de les éviter pour définir une emprise sur laquelle un projet photovoltaïque est viable.

- **Une question plus technique : le projet n'atteindra pas la population et restera invisible, mais où seront implantés les poteaux de raccordement ?**

Neoen effectuera un raccordement souterrain entre le site du projet solaire et le poste source de Beautor. Le projet ne sera pas remarqué par la population. Même depuis le haut de la cathédrale de Laon, les lisières arborées en bordure du site masqueront les panneaux photovoltaïques. Des photomontages seront néanmoins réalisés pour évaluer les incidences paysagères depuis les lieux de vie les plus proches.

- **Pour tout projet d'aménagement, bruit, vis-à-vis et odeurs sont les principales craintes des habitants. Si je vous comprends bien, il n'y aura aucun poteau électrique autour du site, n'est-ce pas ?**

Tout à fait, le raccordement jusqu'au poste source de Beautor sera souterrain. Le renforcement du réseau national entre Beautor et Mastaing sera également peu perceptible pour les riverains de cette ligne Haute Tension.

- Plus généralement, quel type d'opposition peut susciter le développement de projets solaires ?

Certes, l'impact paysager est moindre que sur d'autres projets (éoliens, par exemple), mais il peut faire l'objet de craintes ou d'oppositions liées aux impacts environnementaux. L'opportunité d'un projet solaire peut, elle-aussi, être mise en question.

- L'Agence Tact s'engage à informer les habitants, n'est-ce pas ? Par voie postale ?

Oui, au moyen de lettres d'information non personnalisées, mais distribuées dans l'ensemble des boîtes aux lettres des quatre communes concernées.

- Mme Ribeiro salue une démarche qui se veut transparente à la différence du projet de M. Palmer, peu communiquant sur ses intentions. Va-t-il s'intégrer à la démarche ?

Neoen indique avoir encouragé MSV à recruter un chef de projet francophone et à reprendre contact avec les collectivités.

Neoen et MSV entretiennent des contacts réguliers en prévision des études d'implantation. La dernière réunion s'est tenue le 14 septembre 2023. MSV a lancé, avec le bureau d'étude GNAT, l'élaboration des dossiers devant lui permettre d'obtenir les autorisations modificatives. Ce même bureau d'étude avait supervisé le premier projet de circuit automobile.

- MSV investit dans un projet a minima pour respecter les clauses du contrat de vente. Mais les 8 500 €/ha/an de panneaux solaires sur ses parcelles ne nous sont pas accessibles. C'est de l'argent que le pays n'aura pas.

En effet, MSV est le seul propriétaire de ces parcelles. Mme Ribeiro rappelle qu'à l'époque, lors de la cession des terrains à MSV, les projets photovoltaïques sur sol ne faisaient pas l'objet d'un tel attrait.

- Êtes-vous certain que le projet va aboutir ?

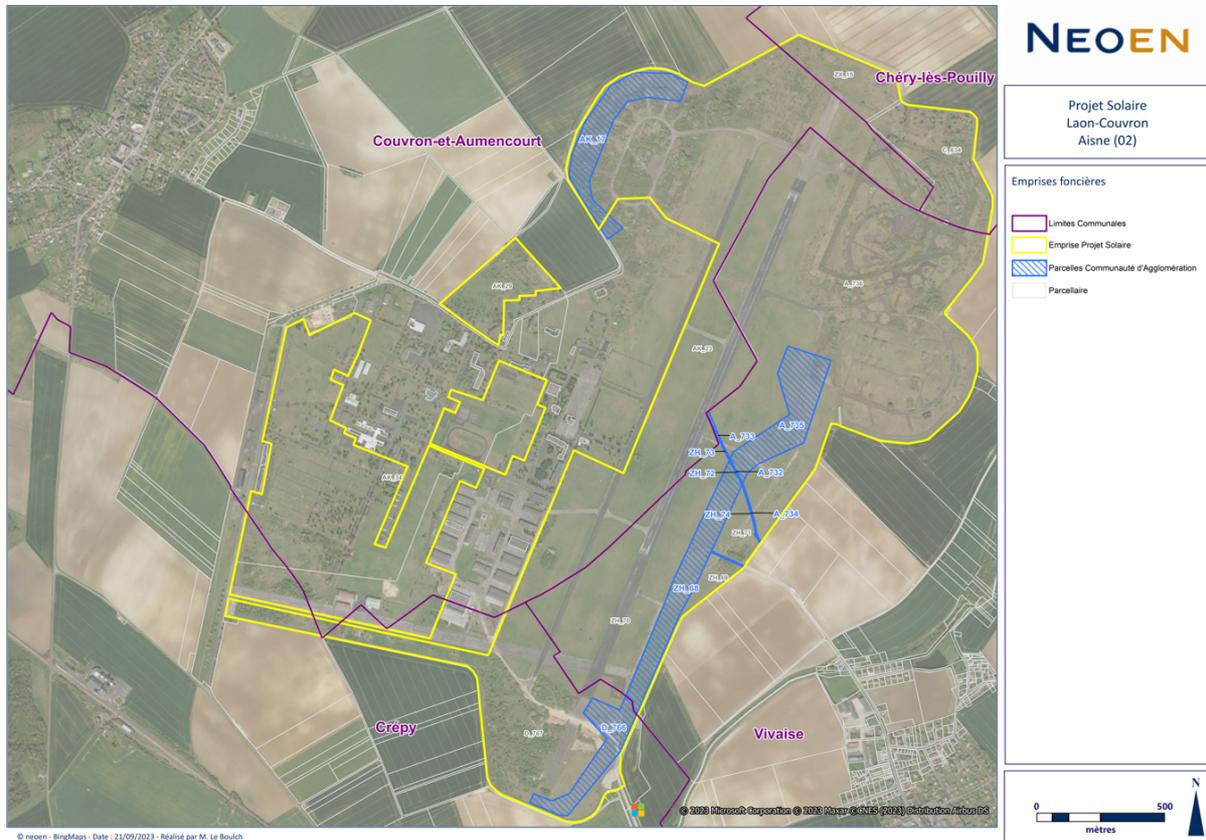
C'est un projet complexe dont les enjeux environnementaux ne sont pas encore arrêtés et pour lequel le coût de dépollution reste à préciser. Mais, a priori, le projet devrait aboutir, les études étant en bonne voie et la faisabilité administrative et technique du raccordement étant assurée.

- Quelle est la durée d'exploitation de la centrale photovoltaïque ?

Le bail est signé pour 40 ans, ce qui permet de couvrir la durée de vie de la centrale photovoltaïque. À l'issue du bail, l'intégralité de la centrale est démantelée et le terrain est remis dans son état initial. SOREN, un organisme agréé par les pouvoirs publics, se charge de la collecte et du recyclage des panneaux photovoltaïques depuis 2014. Le recyclage des matériaux constitutifs des panneaux est assuré à plus de 94% de la masse volumique.

Neoen est autorisé à s'implanter sur les parcelles représentées en jaune (cf. la carte ci-dessous). Le reste des parcelles est réservé au projet de circuit porté par MSV. Les surfaces qui

devaient accueillir les merlons de l'ancien projet MSV sont représentées en bleu. Elles s'étendent sur 28 hectares et appartiennent à la CA du Pays de Laon (20 hectares) et à la CC du Pays de la Serre (8 ha). Elles font également l'objet de promesses de bail signées entre Neoen et les collectivités.



- **Payez-vous de la TVA ? Comment gérez-vous la vente de l'électricité à EDF ?**

Se situant sur un ancien site militaire avec une pollution pyrotechnique et chimique, le projet de Laon-Couvron est éligible aux appels d'offre de la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans la famille des terrains dégradés à moindre enjeu foncier. Cela permet de postuler à un tarif plus élevé que des projets solaires classiques, afin de supporter les coûts de dépollution.

Les appels d'offre de la CRE, ouvrant tous les 6 mois une capacité cumulée d'environ 925 MWc de projets, sont des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables, déployés pour répondre aux objectifs ambitieux de la Programmation pluriannuelle de l'énergie. En garantissant un tarif de vente de l'électricité à prix fixe sur une longue durée, ce dispositif donne de la visibilité aux producteurs d'énergie qui ne sont plus soumis aux variations du cours de l'électricité. Une pression concurrentielle entre les projets garantit une maîtrise des coûts pour les finances publiques.

Jusqu'en 2021, l'État compensait l'écart entre les prix des projets lauréats et les prix de vente réel sur le marché de gros. Depuis 2021, les prix de marché étant très élevés et les prix de référence bas, le solaire constitue un gisement d'économies pour les pouvoirs publics.

- En fin de compte, vous ne savez pas précisément à combien le mégawattheure sera vendu ?

Non, en fonction des études, notamment écologiques, des économies d'échelle d'un projet d'une telle envergure, du prix des matériaux, des tarifs de rachat proposés par l'État et des évolutions de la réglementation, nous définirons avec plus de précision le prix de vente du mégawattheure au moment de l'obtention des autorisations.